

Les textiles dans l'intérieur domestique. Étude comparative Perche-Québec, XVIIe-XVIIIe siècles

Jocelyne Mathieu

Volume 5, Number 1-2, 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1081212ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1081212ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Canadienne d'Ethnologie et de Folklore

ISSN

1481-5974 (print)

1708-0401 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Mathieu, J. (1983). Les textiles dans l'intérieur domestique. Étude comparative Perche-Québec, XVIIe-XVIIIe siècles. *Ethnologies*, 5(1-2), 38–59.
<https://doi.org/10.7202/1081212ar>

Article abstract

Textiles represent one of three axes of the organization of daily life in its domestic context, the other two being furniture and utensils. Their significance is no greater than the measure in which they reflect aspects of life styles.

Based on post obit inventories from the région of Québec and the Castellany of Mortagne-sur-Perche, the author makes a comparative study of linen, bedding and textile ornamentation in France and Québec in the New France period (1608-1760).

Les textiles dans l'intérieur domestique. Étude comparative Perche-Québec, XVII^e-XVIII^e siècles

Jocelyne MATHIEU

Pour l'ethnologue, l'une des premières manifestations conceptuelle puis matérielle des genres de vie, au sens du rapport entre une population et sa culture matérielle¹, s'exprime dans le micro-milieu domestique, c'est-à-dire la maison et plus spécifiquement son intérieur.

Si les meubles semblent les principales composantes de l'intérieur domestique, ce sont pourtant les textiles qui font l'objet premier du trousseau pour la composition du ménage. Une grande partie d'entre eux remplissent les coffres et les armoires; il s'agit surtout de la lingerie domestique et de la literie. Les autres contribuent à l'amélioration de l'habitation pour l'embellir, mais surtout pour la rendre plus confortable.

Des intérêts partagés entre la culture matérielle et les coutumes, tant en France qu'au Québec, m'ont conduite vers une étude comparative d'inventaires de biens après décès de la région de Québec et de la Châtellenie de Mortagne-au-Perche², centre primordial de recrutement pour la colonie du Canada³.

-
1. Fernand HARVEY, « Pour une approche différenciée de la religion populaire selon les genres de vie », dans Benoît Lacroix et Jean Simard, *Religion populaire, religion de clercs ?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984, p. 226-227 (Collection culture populaire, n° 2).
 2. Thèse de doctorat de troisième cycle en ethnologie à l'École des Hautes Études en Sciences sociales (EHES), sous la direction de Jean Cuisenier, Paris, janvier 1984.
 3. Hubert CHARBONNEAU, *Tourouvre-au-Perche au XVII^e et XVIII^e siècles Étude de démographie historique*. Paris, Institut national d'études démographiques, travaux et documents, cahier n° 55, Presses universitaires de France, 1970, p. 11.

À la suite de Micheline Baulant⁴, je me suis interrogée sur l'enregistrement des données d'un tel type de document, tenant compte de sa richesse mais aussi de ses limites. Une saisie mécanographique à partir d'une grille descriptive conçue spécialement pour les fins de cette étude a donc permis d'établir des fréquences et des rapports de récurrence. Les tableaux ainsi obtenus présentent donc toujours les données en comparaison directe (France ou F et Québec ou Q), selon six périodes couvrant le régime français de la colonie.

Pour la France, ma recherche repose sur trois périodes stratégiques : la période d'émigration (avant 1680), la charnière du XVIII^e siècle (1690–1710) et la fin du régime français au Canada (1740–1760). Pour le Québec, trois autres périodes sont intercalées : 1673–1689, 1711–1739 et 1761–1782, afin de bien suivre la continuité des générations. Le nombre de communautés de biens étudiées pour chaque période apparaît dans chacune des cases des tableaux.

Pour l'ensemble de la recherche, les textiles représentent un des trois axes d'organisation de la vie quotidienne dans son cadre domestique, les deux autres étant le mobilier et les ustensiles. Ils ne sont significatifs que dans la mesure où ils reflètent une facette des genres de vie.

C'est ainsi que les tissus sont liés à leur fonction. Ils se caractérisent selon trois grandes catégories : la lingerie surtout de *toile* (grosse ou fine), la literie aussi de *toile* de toute qualité, et les parures, particulièrement de lit, de tissus façonnés, donc plus décoratifs et plus variés.

La lingerie domestique

Étymologiquement, lingerie vient du mot lin qui, dans son développement, a donné lange et linge, puis a désigné la toile de lin⁵. Le lin est souvent associé aux fins tissus et le chanvre aux plus grossiers, mais les deux procurent des toiles capables de répondre aux besoins domestiques.

Les nappes

C'est la nappe qui occupe la place la plus importante ; les familles mortagnaises en comptent près de 80% à toutes les périodes

4. « L'analyse par ordinateur des inventaires après décès de la région de Meaux », *Les actes notariés, source de l'histoire sociale, XV^e — XIX^e siècles*. Strasbourg, ISTR, 1979, p. 197–204.

5. O. BLOCH et W. VON WARTBURG, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, Presses universitaires de France, 5^e édition, 1968, s.v. lin.

LA LINGERIE DOMESTIQUE

Périodes	1		2	3		4	5		6
	1640 F	1672 Q	1673- 1689 Q	1690 F	1710 Q	1711- 1739 Q	1740 F	1760 Q	1761- 1782 Q
Pièces de lingerie en nombre									
Nappes	105	14		591	115	251	907	183	149
Serviettes	255	18	18	2101	264	423	3079	225	140
Essuie-mains	12	1	3	203	14	10	430	60	20
Torchons					1	20		3	2
Guenilles						1	25		

(83,75%–84,62%–78,95%). Au tournant du XVIII^e siècle, alors que la moitié des ménages en communauté de biens en possèdent au moins dix, la moyenne atteint la douzaine; ce quota diminue cependant autour des années 1750, car plus de la moitié des familles (50,88%) n'en possède alors qu'un maximum de cinq. À Québec, seulement 40% des familles présentent des nappes dans leur inventaire. La moyenne est alors aussi de cinq.

Il y a deux grands types de nappes: les nappes communes et les nappes de réserve. Indiquées par une présentation différente, les premières sont en grosse toile unie, les autres en «toile de brin» ou de lin souvent ouvrées et blanchies. Les unes comme les autres empruntent plusieurs dimensions, passant d'une à huit aunes⁶. À Mortagne, quelques-unes ont un rôle particulier : nappe à pain bénit (3 à la cinquième période), nappe à beurre (2 à la cinquième période), nappe de toilette (1 à la cinquième période), mais généralement, la nappe, présumée pour la table, demeure sans spécification (sauf une nappe de cuisine à la cinquième période).

NOMBRE DES NAPPES ET MOYENNE PAR COMMUNAUTÉ

Périodes	1	2	3	4	5	6
FRANCE	13		57		130	
	11 4,18		45 13,13		114 7,96	
QUÉBEC	5	12	41	98	93	55
	1 4	4 1,25	17 6,76	43 5,84	36 5,08	24 6,21

Il n'y a pas de différence marquée entre Mortagne et Québec, si ce n'est dans la fréquence. Les tissus demeurent sensiblement les mêmes, auxquels il faut ajouter pour Québec la «toile du pays» et la «toile de Beaufort».

L'écart s'avère cependant plus grand entre les familles mortagnoises et les familles québécoises qui possèdent des serviettes.

6. Selon Jacques SAVARY des Bruslons, dans son *Dictionnaire du commerce...* Paris, J. Estienne, 1723–1730, 3 vol : l'aune vaut trois pieds, sept pouces, huit lignes, ce qui est un peu moins que celle reportée par André DUBUC dans *Le textile en Normandie* (1975), p. 152, note 7 : 1,18 m.

Les serviettes et les essuie-mains

À Mortagne, près de trois quarts des communautés en possèdent autant à la fin du XVII^e siècle qu'au milieu du XVIII^e, mais à Québec, à peine le tiers des familles en a vers le milieu du XVIII^e siècle. Le total des unités semble impressionnant tant par l'abondance à Mortagne que par la rareté à Québec. La moyenne globale des familles affiche d'ailleurs un certain bien-être en ce qui concerne Mortagne. Mais en y regardant de près, il faut nuancer ces moyennes. Des quarante et une familles mortagnoises qui possèdent des serviettes entre les années 1690 et 1710, le tiers n'en compte qu'une douzaine ou moins et 10% moins de deux douzaines minimales déclarées à cette époque. Vers le milieu du XVIII^e siècle, 66,67% ne dépassent pas la douzaine de serviettes, encore près de 10% en ont plus d'une douzaine et 23% dépassent les deux douzaines, ce qui laisse entendre que la majorité des familles au XVIII^e siècle aurait normalement tendance à acquérir une bonne douzaine de serviettes, laissant aux quelques communautés plus aisées le soin d'en accumuler davantage. Les familles québécoises qui ont le privilège de posséder des serviettes essaient bien d'atteindre cette douzaine plus ou moins normative ; le tiers des communautés qui en possèdent en compte entre dix et vingt.

NOMBRE DE FAMILLES QUI POSSÈDENT DES SERVIETTES

Périodes	1	2	3	4	5	6
FRANCE	13		57		130	
	7		41		96	
QUÉBEC	5	12	41	98	93	55
	2	4	14	39	19	8

Ce relevé de serviettes concerne les pièces sans spécification de fonction ; il n'y a en effet qu'une précision de « serviette de cuisine » à la troisième période. Suzanne Tardieu distingue deux sortes de serviettes : celles de table et celles de toilette. Elle précise que les serviettes de table n'ayant été en usage qu'à partir du XIX^e siècle, il ne peut s'agir que de serviettes de toilette au XVIII^e⁷. La serviette de

7. Suzanne TARDIEU, *La vie domestique dans le Mâconnais rural pré-industriel*, Paris, Institut d'ethnologie, 1964, p. 414.

cuisine mentionnée précédemment rejoindrait donc les essuie-mains ou les torchons, linges dont la fabrication est plus limitée. Cette spécificité de fonction, particulièrement dans le cas de l'essuie-mains, dénote la possibilité de dépasser les objets multifonctionnels qui caractérisent la base essentielle des ménages. Il y a donc encore moins de familles qui en possèdent et selon le même raisonnement en moins grand nombre.

NOMBRE DE FAMILLES QUI POSSÈDENT DES ESSUIE-MAINS

Périodes	1	2	3	4	5	6
FRANCE	13		57		130	
	1		20		63	
QUÉBEC	5	12	41	98	93	55
	1	1	2	2	3	2

C'est ainsi que 35% et 48,5% des familles mortagnaises, respectivement des troisième et cinquième périodes, ont des essuie-mains, chacune ne dépassant pas la moyenne de dix unités. À Québec, c'est la minorité qui en compte, d'ailleurs rarement plus de 10 (seulement à la cinquième période).

Ces serviettes et ces essuie-mains sont en simple « toile commune », « de gros » ou « de brin », selon la texture et la qualité qu'on y observe ; au milieu du XVIII^e siècle, plusieurs serviettes sont en « doubleterries », et quelques-unes en lin. La majorité des serviettes est fabriquée dans une toile relativement commune sans motif ni décor, mais comme les nappes les plus fines, elles sont parfois de brin ou de lin. On relève cependant la présence de toile damassée et de quelques pièces ouvrées. Les « toiles du pays », « de melis », « de Beaufort » s'ajoutent dans les documents québécois, mais seulement comme attestations sporadiques.

Le linge de ménage

Le cas des torchons pose un problème de définition. Cette « serviette de grosse toile pour essuyer la vaisselle, les meubles »⁸ est pratiquement absente des maisons percheronnes (un à la troisième

8. *Ibidem*, p. 427.

période). Les linges à vaisselle auraient-ils pu être comptés parmi les serviettes, appellation qui serait alors générique? À Québec, vingt torchons sont relevés à la quatrième période, tous dans le même inventaire. Dans *Les objets familiers de nos ancêtres*, les auteures s'intéressent à l'évolution du mot « torchon », concluant qu'avec le temps le rapport avec le ménage dominera sur celui de la vaisselle⁹.

De peu de valeur, ces textiles de ménage sont finalement très peu mentionnés. Quelques guenilles traînent parmi le costume et d'autres objets. On peut fort bien s'imaginer que les serviettes, les pièces de lingerie, literie ou costume, défraîchis et usés, ont pu être réservés à cette utilité.

La cinquième période française atteste une seule serpillère : « pièce de grosse toile à tissage lâche ou gaufré pour laver les sols »¹⁰.

LA LITERIE

Périodes	1		2	3		4	5		6
	F	Q	Q	F	Q	Q	F	Q	Q
Couverture	32	4	6	107	2	2	296	5	
Couverte		8	8		67	135		94	30
Couverture Catalogne	4			34			64	6	
Drap	41	16	16	104	84	188	315	269	183
Linceul					37	57		6	
Taie				1			1		
Taie d'oreiller	8	1	1	10		2	43	8	1
Taie de lit				5			6		
Taie de traversin				2			3		

9. Nicole GENÉT, Louise DÉCARIE-AUDET et Luce VERMETTE, *Les objets familiers de nos ancêtres*, Montréal, Les Éditions de l'homme, 1974, p. 248.

10. *Système descriptif des objets domestiques français*, collectif, musée des Arts et Traditions populaires et centre d'ethnologie française, ouvrage publié avec le concours du CNRS, Ministère de la culture et de l'Environnement, Éditions des musées nationaux, 1977, p. 105.

La literie

Les tissus abordés sous le thème de la literie comprennent non seulement les pièces de textile qui composent le lit, mais aussi les tissus qui recouvrent ses parties.

Les enveloppes du lit, les draps et les linceuls

La paille, le matelas, la couette, le traversin et l'oreiller se caractérisent autant par leur enveloppe que par leur rembourrage. Ce sont les toiles grossières et les coutils qui sont utilisés à cause de leur solidité, donc de leur durabilité. Par « toiles grossières », il faut entendre « toile de gros », « grosse toile », « toile d'emballage », « toile de chanvre », « toile d'étoupe » et quelques toiles « du pays ». Ces tissus servant d'enveloppe ne sont pas toujours recouverts de taies. Il y a en moyenne cinq fois plus de chevets que de taies, mais il serait erroné de donner des correspondances précises, car quelques taies ont pu être passées sous silence en ne les distinguant pas des coussins, mais surtout, un certain nombre de ces taies sont mentionnées parmi les composantes du lit sans en préciser le contenu. Cette constatation porte à croire qu'une certaine confusion régnait déjà entre le coussin lui-même et sa taie.

Tout comme les draps, les taies sont faites de diverses toiles, généralement plus fines que celles employées pour les enveloppes, bien que quelquefois elles soient aussi grossières. Les toiles les plus employées sont les toiles « de brin », ou « moitié brin », et les « toiles communes », auxquelles s'ajoutent les toiles « de mélis » et les « damasées ». Au Québec, la « toile du pays » se taille progressivement une place importante pour devenir au XVIII^e siècle plus employée que les toiles importées, comme celles de « Beaufort » et de « Morlaix ».

Peu importe la complexité des lits, leurs dimensions et leur destination, il y aura toujours un minimum de literie. L'article le plus élémentaire et le plus courant est la couverture, nommée « couverte » à Québec. Les draps occupent une place importante et ils sont souvent par paire. À Québec, durant la première moitié du XVIII^e siècle, on les appelle fréquemment « linceul ».

Les toiles sont fabriquées en plusieurs largeurs, ce qui complique l'évaluation en mesures des draps. Les lés, laizes ou lisières qui les composent comptent de $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{4}$ d'aune, une aune de Paris valant, selon Savary des Bruslons, trois pieds, 7 pouces, 8 lignes¹¹, ce qui est un peu

11. J. SAVARY des BRUSLONS, *Dictionnaire du commerce...*, s.v. aune.

moins que l'aune normande rapportée par André Dubuc pour les années de la Révolution¹².

Les couvertures

Les mesures des couvertures sont encore moins précisées ; Louise Dechêne accorde aux couvertures de traite une aune et demie par une aune et quart¹³, mais les inventaires de biens ne tiennent compte que de la petitesse ou de la grandeur sans plus de précision. Les couvertures sont généralement de laine, blanches ou vertes.

NOMBRE DE COUVERTURES IMPORTÉES DE FRANCE AU QUÉBEC

Périodes	1	2	3	4	5	6
Attestations en nombre						
couvertes de France					1	
couvertes de Normandie			3	1		
couvertes de Rouen			1			
couvertes de Bordeaux					1	
couvertes de ville			3	7	4	
couvertes de Toulouse					5	
couvertes de Montpellier					2	

12. « L'industrie textile en Haute Normandie au cours de la révolution et de l'empire », *Textile en Normandie, Études diverses*, collectif, Rouen, Société libre d'émulation de la Seine-Maritime, 1977, p. 152 note 7.

13. Louise DECHÊNE, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Montréal, Plon, 1974, p. 153, note 88 (voir aussi *Revue de la Société de la civilisation Civilisations et mentalités*).

Au Québec, elles se caractérisent surtout par leur provenance, ce qui permet de connaître quelques types français. Outre ces « couvertes de France », il y a les « couvertes de Normandie », particulièrement celles « de Bordeaux », dites aussi « de ville », celles « de Toulouse » et celles « de Montpellier ».

Ces deux dernières couvertures appartiendraient-elles au même type que la couverture-catalogne ? C'est la question qui surgit de la définition que donne Gilles Ménage de la couverture-catalogne, voulant qu'elle soit une production du sud de la France à l'imitation des couvertures de Barcelone¹⁴. Le cas de la couverture-catalogne n'a jamais été clair. D'une part, on attribue l'origine de son nom à « casta lana », laine très fine de la toison d'agneau¹⁵, d'autre part, on lui prête une origine espagnole de la région de Barcelone¹⁶. Une chose est certaine, dans les inventaires de biens étudiés, cette couverture, tout comme celle de Montpellier et de Toulouse, est toujours en laine, surtout blanche, parfois verte et rarement rouge ou jaune. Quant à la technique, une seule mention de « laine sur laine » renforce l'élément de définition d'une couverture toute laine. À Québec, seulement dix couvertures-catalognes apparaissent à la cinquième période, auxquelles il faut ajouter quatre « couvertes de Toulouse » et une « de Montpellier ». Encore en laine, elles comprennent quatre catalognes blanches, une Toulouse bleue, une verte et une Montpellier également verte. Par rapport aux inventaires français qui présentent en plus grand nombre des couvertures-catalognes de laine blanche ou verte, l'hypothèse d'une même famille de couvertures et peut-être d'une même origine entre couverture-catalogne, couverte de Toulouse et couverte de Montpellier, m'apparaît plausible. L'ouvrage sur *Les objets familiers de nos ancêtres* apparente également la couverte de Normandie à ce type de couverture ; si tel est le cas, la définition des dictionnaires attribuant la catalogne à l'Espagne et au sud de la France est plus problématique¹⁷.

14. Gilles MÉNAGE, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, chez Bérasson, 1750, s.v. catalogne.

15. O. BLOCH et W. VON WARTBURG, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, s.v. catalogne.

16. Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les termes de sciences et des arts, etc.* La Haye et Rotterdam chez Arnaud et Reineir Leers, 1701, s.v. catalogne.

17. N. GENET et al., *Les objets familiers de nos ancêtres*, p. 75.

NOMBRE DES COUVERTURES DE TYPE CATALOGNE

Périodes	1		2	3		4	5		6
	F	Q	Q	F	Q	Q	F	Q	Q
Attestations en nombre									
catalogne	4			34			64	6	
Toulouse								4	
Montpellier								1	

Reste encore une autre ambiguïté au Québec : comment se serait effectué le passage de la couverture-catalogne à la catalogne de plancher ? Les glossaires du parler canadien notent la différence de sens entre la France et le Québec. Narcisse-Eutrope Dionne note que la catalogne est une « lisière de tapis fabriqué au métier avec des bandes étroites de laine ou de coton », mais que jadis il s'agissait d'une couverture de laine blanche¹⁸. Sylva Clapin définit la catalogne québécoise comme un « tapis de ménage, avec menus restes », mais il la distingue de celle de Normandie qui est une « couverture de laine pour lit¹⁹. » Le passage demeure donc obscur.

Un point d'attention : la seule mention d'une couverture « moutonne » à la sixième période québécoise provoque des interrogations au sujet de la couverture qui a moutonné, ou de la « boutonnée » présentée par Robert-Lionel Séguin comme une couverture de laine à effets de nœuds, un peu à la façon des tapisseries²⁰.

Les courtepointes

Il y a moins de courtepointes que de catalognes à Mortagne alors qu'à Québec, c'est l'inverse qui se produit.

18. *Le parler populaire des Canadiens français : ou Lexique des canadianismes anglicismes, américanismes...*, Québec J.P. Garneau, 1909, réédition Québec, Les Presses de l'université Laval, 1974, s.v. catalogne.

19. *Dictionnaire Canadien français : ou lexique-glossaire des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux canadiens-français*, Montréal, Beauchemin 1894 et réédition Québec, Les Presses de l'université Laval, 1974, s.v. catalogne.

20. *La couverture de lit du Québec ancien*, Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, s.d., p. 13.

NOMBRE DE COURTEPOINTES

Périodes	1	2	3	4	5	6
FRANCE	13		57		130	
			14		50	
QUÉBEC	5	12	41	98	93	55
	8	8	59	124	80	30

La courtepointe peut être faite dans des tissus de laine, soit de la *serge*, de l'*étamine*, du *droguet*, ou de quelque tissu plus précieux comme le *taffetas*, le *satins*, le *damas*, mais la plupart du temps elle est confectionnée de toile. Certaines courtepointes sont blanches, mais ce qui les caractérise le plus c'est l'emploi d'*indiennes* et de toile peintes. L'aspect décoratif de ces tissus les place donc relativement en évidence. On superpose aisément les couvertures sur un lit, mais rarement les courtepointes, qui prennent exceptionnellement le nom de « lodier » (une fois à la troisième période française).

La courtepointe se distingue du couvre-pieds par l'absence d'entre-doublure de coton d'ouate²¹, mais aussi par son format plus grand, pouvant couvrir plus que les pieds. Caractérisée par ses piqûres « point contrepoin », elle origine du mot couette qui a aussi donné couil. Bloch et Von Wartburg parlent du croisement des mots « coite-pointe » pour dire couverture piquée. Ils entérinent aussi le « contre-pointe » en l'expliquant « par le fait que les points de couture sont très courts et unissent deux points opposés de la couverture »²². Même si l'emploi de lainage est attesté aux différentes périodes, l'apparition d'une courtepointe de flanelle à la fin de la période québécoise étudiée annonçait peut-être la naissance de la courtepointe qu'on nomme maintenant « d'hiver ».

Les parures

Les parures font référence au décor et plus particulièrement aux ensembles textiles qui parent le mobilier et la maison. Leurs assignations sont bien déterminées et valorisent d'abord le lit, puis certains autres meubles dont particulièrement des sièges, ne mettant la maison directement en valeur que dans des cas exceptionnels.

21. Henry HAVARD. *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*. Paris, Maisons Quentin, s.d. s.v. courtepointe.

22. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, s.v. Couette.

Les parures de lit

En suivant l'échelle de complexité que j'ai élaborée pour déterminer les types de lits *, il s'avère que se sont surtout les deuxième et troisième degrés de complexité qui sont concernés ici, car les supports comme les bois de lit facilitent les parures. Plus le lit est douillet, plus il est habillé, coloré et riche, ou inversement. C'est souvent le tour de lit seul qui circonscrit d'abord la couche avant de la décorer. L'utilisation d'un drap ou d'une nappe pour entourer le lit fait valoir en effet davantage cet aspect de circonscription plutôt que celui de décoration, car le recours à des pièces de lingerie usuelles, blanches, produit une réalité bien différente de celle des plus favorisés, qui ont installé des tissus riches et colorés. Ces deux fonctions de démarcation et de décoration sont plus nettement confondues dans le troisième degré de complexité des lits.

Généralement toute la parure, dont le nombre des composantes varie selon les possibilités et les moyens des détenteurs, est faite d'un même tissu à couleur dominante. Après le vert, majoritairement répandu à toutes les époques, le rouge et le bleu se classent bon deuxième, le rouge surtout au XVII^e siècle et le bleu au XVIII^e siècle, ce qui laisse sous-jacents le phénomène de mode et les réalités commerciales de production et de circulation. Ce n'est qu'au XVIII^e siècle, et particulièrement autour de sa demie, que se diversifient vraiment les couleurs, surtout les différents tons de vert (olive, herbe), de rouge (écarlate, cerise), de jaune (citron), de brun (café, feuille morte), de gris (suie), etc.

Les tissus utilisés pour les parures sont très variés. Théoriquement, 20% d'entre eux ne peuvent servir à la décoration : ces tissus sont ou trop grossiers comme les bourres, canevas et toiles d'emballage, ou trop fins... comme les *batistes* et toiles légères (à sas...), etc. Ce sont les toiles peintes (coton, indienne, toile, toile de coton...), les serges dont particulièrement la serge de Caen et le droguet ainsi que certains façonnés comme la *calemande*, le damas, la *tapisserie* et les *velours* (mocade, moquette, panne, peluche) qui sont les plus utilisés, les toiles colorées et les serges caractérisant le plus fréquemment les parures de lit.

À l'exception des toiles peintes, ces tissus sont souvent unis, surtout à cause de la place importante des serges. Quelques motifs

* 1^{er} degré : au ras du sol

2^e degré : élevé au sol (comme à l'aide d'un bois de lit)

3^e degré : élevé du sol et de composition élaborée (extrait de : *Les intérieurs domestiques comparés Perche-Québec, XVII, XVIII^e siècles*, Thèse au doctorat de 3^e cycle en ethnologie, École des Hautes Études en Sciences sociales, Paris, 1984, p. 88 à 90.

LES PARURES DE LIT

Périodes	1		2	3		4	5		6
	F	Q	Q	F	Q	Q	F	Q	Q
Bonnes-grâces					3	1	17	3	
Ciel	16	1		16			72	4	
Courtine	3			4			7		
Dessus de lit	2			13	1		2		
Dossier	5			19		3	69	2	
Fond de lit					2	1			
Haut de lit									
Housse	2			14			15		
Pente					2		41	1	
Plafond					11				
Rideau	16	1	1	23	4	17	119	2	3
Tour de lit	2	1	1	56	13	17	138	6	1

peuvent aussi être relevés, mais les carreaux et les rayures appartiennent plutôt aux toiles qui enveloppent les matelas. Comme finition, des bordures jouent le jeu du camaïeu ou du contraste. Dans ce dernier cas, le jaune domine tout spécialement en présence du vert. Ces bordures sont à toutes les époques et sur les deux terrains des rubans ou des galons de fil de soie, plus rarement de laine. Par les descriptions données dans les inventaires, ils semblent assez uniformes.

Les parures de l'ameublement

À priori, plusieurs meubles peuvent être enjolivés de pièces de textile ; c'est surtout leur structure qui en suggère ou non les possibilités.

Des contenants, seuls les garde-manger reçoivent parfois des toiles dans la fenêtre de leur porte et quelques tablettes, des bordures. Mais ce sont surtout les meubles supports qui sont rehaussés de tissu soit dans leur construction, comme dans le cas des sièges, soit comme ajout indépendant dans le cas des tables.

Du côté percheron, les bancs proprement dits ne reçoivent jamais de tissu ; seuls s'en prévalent donc les tabourets, les chaises et les fauteuils. À Québec, le recouvrement de sièges autres que les fauteuils s'avère plutôt rare, ce qui associe plus nettement les tissus au luxe et au confort. Outre la bourre qui sert au rembourrage, on peut relever des toiles, des serges et davantage de tissus façonnés comme les tapisseries et surtout les velours. Particulièrement en France, les tissus utilisés pour recouvrir les sièges sont très variés.

Pour accompagner des meubles de la maison, on note quelques coussins qui s'ajoutent surtout aux fauteuils. Certains servent d'oreiller comme ceux qui garnissent la bergère ou la couche. Très peu de leurs enveloppes sont précisées ; des tissus façonnés comme la tapisserie auraient été préférés.

Les tapis de table ne proposent pas la même variété de tissus que les recouvrements des sièges. C'est la serge verte qui caractérise ce type de pièce qui peut jouer un rôle de protecteur mais aussi, et c'est ce qui apparaît le plus juste, compléter un ensemble décoratif dans les demeures. D'autres meubles auraient pu recevoir de telles garnitures, comme par exemple le coffre, mais les inventaires ne signalent aucune autre réalité. D'ailleurs, cette parure des tables appartient davantage au milieu percheron, les intérieurs québécois n'imitant cet aménagement que dans les meilleures conditions matérielles.

Les parures de la maison

Ce sont exclusivement les rideaux, dans toutes leurs variantes, qui contribuent au décor de la maison par les textiles.

Les rideaux de fenêtre commencent à apparaître à la troisième période française (1690–1710), mais seulement chez une minorité de familles urbaines (trois). Un seul des matériaux est précisé, la toile, et une seule des structures, pour un autre rideau, en falbala. Toute proportion gardée, la cinquième période (1740–1760) ne présente pas d'augmentation, car on ne compte que sept rideaux de fenêtres, dont cinq également dans des maisons de ville. La toile domine nettement (cinq sur sept) dont une est précisée blanche et une autre peinte. Le « gros de Tours », qui appartient aussi à la famille des toiles, vient s'ajouter à cette proportion très caractéristique. À Québec, c'est plus tard, soit seulement au milieu du XVIII^e siècle, qu'apparaissent quelques rares rideaux de fenêtres. À la cinquième période (1740–1760), ces rideaux appartiennent à des urbains à 75% (trois sur quatre) ; ils sont eux aussi surtout de toile et un seul de serge. Il est intéressant de noter qu'une de ces toiles est dite de coton et une

autre « de traite », c'est-à-dire une toile « écrue »²³. À la période suivante (1761–1782), seulement deux rideaux de fenêtres sont attestés, un à la ville, l'autre à la campagne. Seul le dernier est précisé de coton à carreaux. Dans l'ensemble, la majorité de ces rideaux sont suspendus dans les chambres. Un seul (Québec 6, milieu urbain) est un rideau de cuisine, trois (une fois France 3 et deux fois France 5) de cabinet et deux (France 3 et France 5) de salle, ce qui veut dire que dix des seize rideaux totalisés sur les deux territoires se retrouvent dans les chambres. On pouvait suspendre ces rideaux sur des tringles ou des vergettes à l'aide d'anneaux de cuivre généralement jaune.

D'autres rideaux peuvent garnir occasionnellement la maison. Parfois, ils entourent la cheminée (une fois à la cinquième période française), ou prennent l'allure de tentures. Confectionnées de plusieurs pièces (cinq ou six morceaux), celles-ci sont en tapisserie, de Bergame surtout, mais aussi parfois en toile. Ce genre de décor n'apparaît que dans de rares inventaires surtout urbains (trois fois à la troisième période française et quatre fois à la cinquième), dans des chambres déjà décorées ou dans une salle (six chambres, une salle). Déjà exceptionnelles à Mortagne, les tentures n'apparaissent qu'une seule fois à Québec chez des bourgeois de la ville, où des tentures de tapisserie sont suspendues dans la salle de la maison.

Aucune autre garniture textile ne s'ajoute à la maison ni sur les murs, ni même sur le plancher.

Ces intérieurs ressortent finalement assez ternes, avec leur lingerie de fibres naturelles, sans couleur, sauf seulement quelques couvertures avec leurs tons uniformes. Les inventaires ont révélé une certaine variété de tissus façonnés destinés aux parures, mais la totalité de leurs attestations est loin d'atteindre l'importance des toiles et des serges.

* * *

Deux observations principales se dégagent de l'ensemble des données sur les textiles : d'abord le rôle primordial que joue le commerce dans l'approvisionnement et la distribution des textiles tant en France qu'au Québec, et la place très relative qu'occupent les textiles dans les intérieurs domestiques.

Mortagne est une ville toilière située non seulement dans une province dont la production textile est très importante pour la vie économique du pays, mais en plus dans le secteur nord-ouest de la

23. L. DECHÈNE, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, p. 153.

France où sont concentrés de nombreux et importants centres textiles nationaux. Cette situation a bien eu un impact sur la vie quotidienne des Mortagnais, d'abord par le fait que leur lieu de travail soit intégré à l'organisation de leur maison, ensuite parce que les artisans participent à deux niveaux de vie : le domestique, en autosuffisant partiellement leur communauté, et le commercial, en entretenant des échanges à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Les foires placent d'ailleurs les Mortagnais dans une situation de contacts réguliers sur une voie de circulation des modes, entre autres avec Paris et Rouen.

Mais si « le travail des métiers doublait le travail des champs »²⁴ dans les régions de l'ouest de la France, ce n'était pas le cas à Québec, malgré les nombreuses incitations de l'intendant Jean Talon, qui, pour favoriser une production textile d'autosuffisance, distribua même des métiers dans les habitations²⁵. À la fin de son mandat, Jean Talon écrivait :

J'ai fait faire cette année de la laine qu'ont portée les brebis que Sa Majesté a fait passer ici, du droguet, du bouracan, de l'étamine, de la serge de seigneur : /.../, et présentement j'ai des productions du Canada de quoi me vêtir du pied à la tête. Rien en cela ne me paraît plus impossible, et j'espère qu'en peu de temps le pays ne désirera rien de l'ancienne France que très peu de chose du nécessaire à son usage, s'il est bien administré²⁶.

Les objectifs de Talon n'ont cependant pas été complètement atteints car même si « dès 1700, l'habitant dispose d'un droguet du pays plus chaud que la plupart des importés, il continue d'acheter les toiles chez les marchands. Celles-ci comptent pour plus de la moitié des ventes au détail »²⁷. Ce n'est en effet qu'au XVIII^e siècle qu'on retrouve des métiers à toile dans les inventaires, ce qui fait valoir d'autant plus l'importance des importations.

La situation est donc bien différente à Mortagne et à Québec, car les Québécois, habitants d'une colonie, ne demeurent en contact avec le monde extérieur et son réseau de diffusion que par voie maritime, dans le rayonnement d'une ville portuaire, donc au rythme de la périodicité et du décalage.

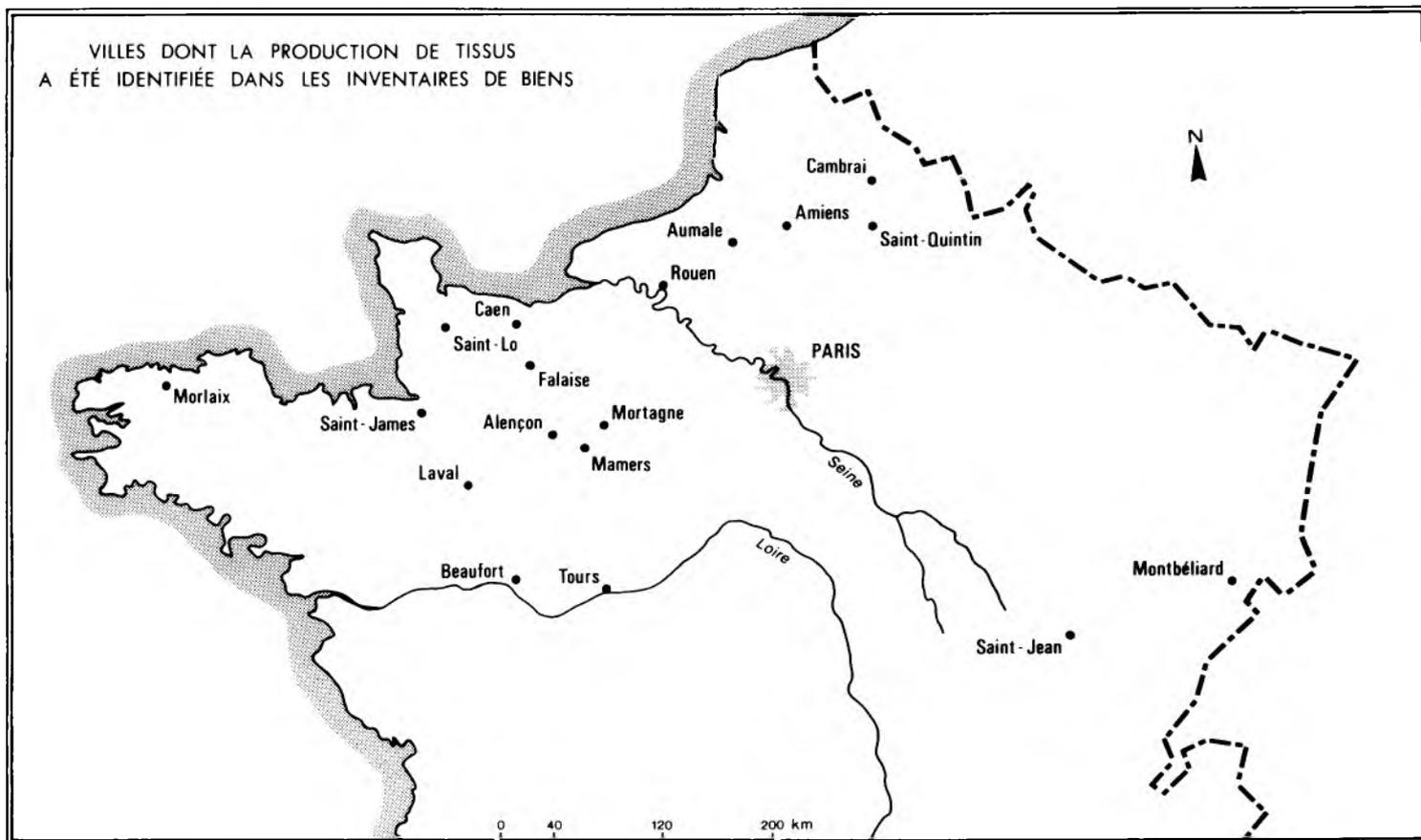
24. Ministère de la guerre, comité d'action économique de la 4^e région, *L'Orne, étude économique*, (enquête, Imprimerie alençonnaise, 1919 p. 214).

25. Thomas CHAPPAIS, *Jean Talon intendant de la Nouvelle-France (1665-1672)*, Québec, Imprimerie Demers, 1904, p. 399.

26. Mémoire sur le Canada et l'Acadie 2 novembre 1671 ; Archives fédérales, Canada, corr-gén ; vol. III, cité par Thomas CHAPPAIS dans *Jean Talon...*, p. 399.

27. L. DECHÈNE, *Habitants et marchands...*, p. 154.

VILLES DONT LA PRODUCTION DE TISSUS
A ÉTÉ IDENTIFIÉE DANS LES INVENTAIRES DE BIENS



Par rapport à l'organisation interne du Québec la majorité de la population était agricole. Ce caractère met en évidence une répartition de tâches entre les hommes sur le domaine terrien et les femmes sur le territoire domestique. Pendant que l'homme défrichait et travaillait au champ, la femme pouvait toujours tisser. Mais la métropole se satisfaisait très bien de pourvoir elle-même sa colonie et de continuer à la contenter avec les tissus de sa propre confection.

Mortagne se caractérise donc davantage par ses exportations, Québec par ses importations. Mortagne peut d'abord s'approvisionner puis vendre le gros de sa production ; Québec reçoit des tissus très variés, de diverses provenances, réservant son drap pour la traite et sa toile du pays pour un petit volume de ses besoins.

Par le fait même, l'organisation des intérieurs des deux communautés est aussi très différente, car les Percherons vivent dans une habitation où l'existence et le travail sont étroitement combinés, non les Québécois. Les maisons percheronnes sont entre autres pour cette raison plus divisées que celles des Québécois, déterminant des aires réservées spécifiquement au travail (surtout des textiles). À Québec, à cause de l'occupation dominante qui est agricole, l'intérieur et l'extérieur de l'habitation apparaissent comme deux territoires de travail bien distincts, le premier surtout du domaine de la femme, le deuxième de celui de l'homme.

En général, les premiers textiles à pénétrer dans la maison se rapportent aux lits. Ce sont tous les types de couvertures qui s'ajoutent aux peaux, puis les remplacent pour former d'abord les lits de premier degré (sur le sol) et ensuite, garnir les lits plus élaborés supportés par un bois de lit.

La literie demeure la plus abondante par rapport à la lingerie, question d'assurer les besoins les plus élémentaires d'abord. Quantitativement, c'est la nappe qui est la pièce de lingerie la plus importante. Suzanne Tardieu met en doute la relation nappe-table. Il faut en effet s'interroger sur le rôle exact de cette nappe, parce que selon sa permanence ou son occasionnalité, elle ne véhicule pas la même signification. Une nappe, toujours placée sur la table, protège, circonscrit un lieu fixe, mais posée occasionnellement ou périodiquement, elle sous-entend une gestuelle qui s'ajoute aux mêmes fonctions matérielles dans un rythme de vie différent qui entraîne une plus grande mobilité dans l'organisation de l'intérieur domestique. La permanence des tables serait déjà indicative de la permanence des nappes, mais sans en préciser la fréquence d'utilisation.

Pour les raisons déjà énoncées, reliées surtout à l'approvisionnement et aux contacts commerciaux de la population, les intérieurs mortagnais sont davantage garnis de tissus que les intérieurs québécois.

Ni d'un côté ni de l'autre, les inventaires ne laissent traces de travaux de récupération comme des tapis tissés à la manière des catalognes. La catalogue a d'abord été définie comme une couverture de lit et n'aurait recouvert les planchers qu'à partir du milieu du XVIII^e siècle²⁸. Son cas demeure cependant obscur, car elle s'apparente à d'autres types de couvertures comme celles de Montpellier, de Toulouse et même peut-être de Normandie. Cette absence relative signale trois hypothèses causales : l'insuffisance des tissus à transformer ou leur usure extrême, le manque de temps pour ce genre de travaux ou tout simplement le manque d'intérêt à l'époque pour la récupération.

Les courtepointes relevées dans les inventaires ne présentent pas l'aspect décoratif des « quilts » actuels avec lesquels elles sont souvent confondues. Seule la richesse du tissu et un peu de couleur (unie ou du genre de l'imprimé d'indienne) ont pu suggérer une fonction décorative, mais sans plus, car on n'en a pas toujours tenu compte puisqu'on les recouvrait fréquemment d'un dessus de lit.

En somme, les textiles domestiques affichent une certaine importance à partir du moment où ils dépassent les besoins existentiels. Leur fréquence et leur qualité sont généralement en rapport avec l'ensemble mobilier qui caractérise déjà les différents types d'intérieurs. Les milieux d'artisans, particulièrement du textile, accordent plus d'importance à l'aménagement de leur habitat, à la fois lieu de vie et lieu de travail, que les agriculteurs qui passent le plus long de leur temps à l'extérieur. Des conceptions différentes du confort et du décor naissent donc des milieux, rural et urbain, ainsi que des occupations.

*Université Laval
Sainte-Foy, Québec*

28. R.L. StéGUIN, « La catalogue », *RHAF*, vol. XV, n^o 3 décembre 1961 p. 421.

Quelques définitions de tissus

- Batiste :** Toile très fine.
- Calemande :** Étoffe façonnée lustrée à l'endroit, portant divers motifs et couleurs.
- Damas :** Étoffe de soie qui se caractérise par ses « façons élevées au-dessus du fonds » (J. Savary des Bruslons, *Dictionnaire du Commerce...* s.v. damas), c'est-à-dire dont le dessin incorporé au tissage se détache du fond en relief. Il appartient donc aux tissus dits « façonnés ».
- Droguet :** Quoique pouvant être tout de laine, il se caractérise davantage par sa chaîne de fil et sa trame de laine. « On donne aussi le nom de droguet ou dauphine à un tissu pour ameublement dont le fond est généralement cannelé ou cannetelé quelque fois sergé et dont la décoration est produite par des effets de trame de plusieurs couleurs. » (C. Villard. *Manuel de théorie du tissage*, p. 180)
- Étamine :** Étoffe de laine très légère et non croisée, c'est-à-dire tissée selon l'armure toile ou taffetas, la plus simple, à croisure perpendiculaire.
- Indienne :** Toile de lin ou de coton imprimée originaire de Chine ou des Indes (Harvard, *Dictionnaire de l'ameublement...* s.v. indienne) Au XVIII^e siècle, on l'a imitée en Europe ; Rouen et Nantes en ont été des centres importants.
- Satin :** Armure complexe, à effet de chaîne, c'est-à-dire que les liages de la chaîne avec la trame sont interrompus par des flottés « ne laissant sur l'étoffe aucune trace de sillon et de côte ; le tissu est, par cela, très brillant et complètement uni » (C. Villard, *Manuel de théorie du tissage...* p. 167). En général ce sont des étoffes de soie.
- Serge :** Tissu de base ou appellation générique, des tissus appartenant à l'armure sergé. Celle-ci se caractérise par la formation de diagonales obtenues selon le patron des croisures inégales de un, deux, trois ou quatre fils de chaîne alternativement liés par la trame. Cette technique donne un tissu épais ; aussi est-elle souvent employée pour tisser la laine.
- Taffetas :** Armure la plus simple à croisure perpendiculaire ; à cause de l'emploi des fibres végétales chanvre, lin, coton, elle prend souvent comme synonyme le nom de toile. Cependant, l'utilisation fréquente de la soie a créé une certaine association.

- Tapiserie :** Technique particulière de tissage caractérisée par une trame qui se limite aux dimensions des motifs du dessin en étant passée par zones plus ou moins étroites ; « chaque couleur de trame forme son va-et-vient à la zone à décorer en recouvrant entièrement la chaîne » (Centre international d'étude des textiles anciens C.I.E.T.A., *Notes techniques*, Lyon, Musée historique des tissus, 1957 et s.d., p. 2)
- Toile :** Fait référence à la fois à l'armure simple du taffetas et au tissu confectionné de fibres végétales. Il y a plusieurs sortes de toiles plus ou moins fines répondant aux génériques de « toile commune » et de « toile de brins ». Plus spécifiquement, elles prennent le nom de leur matériau (toile de chanvre, de lin, de coton...), de leur provenance (toile de Beaufort, de Morlaix, du pays...), de la fonction pour laquelle on la destine (toile d'emballage). Il n'y a cependant pas toujours de grandes différences d'une toile à l'autre ; les distinctions peuvent s'effectuer à partir de la fibre, de la tissure, de la couleur, du décor ou des dimensions. Par exemple, la toile de Morlaix a la qualité et la blancheur des toiles de Bretagne.
- Velours :** Selon la longueur du poil qui le caractérise, il change de nom. La peluche est à poils coupés moins serrés que le velours proprement dit, en soie à trame de coton. La moquette ou mocade ressemble à la peluche mais s'en distingue par l'utilisation de la laine pour servir comme tapis ou couvertures de sièges. La panne est un velours tout de laine.

Résumé

Textiles represent one of three axes of the organization of daily life in its domestic context, the other two being furniture and utensils. Their significance is no greater than the measure in which they reflect aspects of life styles.

Based on post obit inventories from the region of Québec and the Castellany of Mortagne-sur-Perche, the author makes a comparative study of linen, bedding and textile ornamentation in France and Québec in the New France period (1608–1760).